

x

x

AFFAIRE N° 33.2 - Construction d'abri-bus - Approbation de l'avant projet

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre des années précédentes, la Municipalité a obtenu une subvention du Ministère de l'Intérieur d'un montant de 80 000 Francs pour la construction d'abri-bus.

Les Services Techniques Communaux ont établi, à cet effet, un avant projet.

Le montant de l'opération se chiffre à 800 000 F. Elle serait financée de la façon suivante :

- Subvention M.I	= 80 000 F
- Emprunt CDC	= 720 000 F
Total	= 800 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, d'adopter cet avant-projet, de m'autoriser à solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur la subvention correspondante.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. - donne lecture de l'avis des Commissions : Les Commissions sont d'accord pour que la demande de subvention soit faite. Par contre, elles aimeraient que les prototypes de chaque modèle soient construits afin de pouvoir juger sur pièce les résultats obtenus".

LE MAIRE. - Précise qu'il y aura trois modèles ; destinés au square Labourdonnais, au Jardin et à la ville.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. Alexandre DE BALBINE. - Demande la révision du circuit des devis et des demandes d'achat.

LE MAIRE. - C'est une question d'organisation. La décision de cette affaire ne relève pas de la compétence du Conseil Municipal.

x

x x